



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RABOU - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

M. François FOURES a donné procuration à Marie-Chantal BATUT.

N° 2019/73

Objet : Ressources humaines : Création d'emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (TC et TNC), de technicien principal de 2^{ème} classe (TC) et d'infirmier en soins généraux de classe supérieure (TC) - Avancements de grade

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées et ce, dans le cadre des avancements de grade, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté la création des emplois suivants :

- Sept emplois d'adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe (5 TC ; 1 TNC 17h30 ; 1 TNC 20h00),
- Un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe (TC),
- Un emploi d'infirmier en soins généraux de classe supérieure (TC).

Monsieur le Président indique que les emplois qui seront vacants suite à ces nominations seront ensuite soumis aux membres du Conseil de Communauté pour être supprimés, après avis du CT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création, à compter du 1^{er} juillet 2019, de sept emplois d'adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe dont 5 à temps complet, 1 à temps non complet 17h30 et 1 à temps non complet 20 heures, un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et un emploi d'infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet,

- précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus pour quatre d'entre eux au Budget Annexe EHPAD, pour deux d'entre eux au Budget Annexe Ordures Ménagères et pour trois d'entre eux au Budget Principal,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 27 juin 2019.



Le Président,

Raymond GARDELE

